

CUERS - PIERREFEU DU VAR - COLLOBRIERES - LA LONDE LES MAURES - BORMES LES MIMOSAS - LE LAVANDOU

MÉDITERRANÉE

Porte des Maures

SIX COMMUNES - UN PROJET DE TERRITOIRE - UNE AMBITION PARTAGÉE



SOMMAIRE

EDITO p 3

UN TERRITOIRE, UNE INSTITUTION p 4

- Qui sommes-nous ?
 - Vos élus
 - Le budget

UN TERRITOIRE À PRÉSERVER p 8

- Face aux risques majeurs
- La collecte et le traitement des déchets

UN TERRITOIRE À VALORISER p 12

- Un Office de Tourisme Intercommunal

UN TERRITOIRE OÙ ENTREPRENDRE p 14

- Les zones d'activité économique
- Le développement numérique

UN TERRITOIRE EN DÉVELOPPEMENT p 18

- Le Schéma de Cohérence Territoriale
- Le Plan Local de l'Habitat



J'ai le plaisir de vous présenter, dans cette édition, tous les dossiers portés par la Communauté de Communes « Méditerranée Porte des Maures » que j'ai l'honneur de présider. Vous y trouverez le résultat de plusieurs années d'efforts fournis avec un seul et même objectif : engager notre territoire dans une démarche de progrès. Créée en septembre 2010, l'intercommunalité «Méditerranée Porte des Maures», regroupe aujourd'hui les communes de Bormes-les-Mimosas, Collobrières, Cuers, La Londe les Maures, Le Lavandou et Pierrefeu du Var et permet de porter, à cette nouvelle échelle territoriale, plusieurs dossiers communs. Les projets et les moyens sont ainsi, au sein de la Communauté de communes, partagés et mutualisés sur l'ensemble du bassin dans un souci constant d'efficacité et une recherche permanente d'économies d'échelles.

Depuis sa création, les compétences de «Méditerranée Porte des Maures» se sont enrichies, à la fois pour répondre aux obligations imposées par le législateur, mais également pour mener un certain nombre de dossiers pour lesquels il nous semblait nécessaire de se regrouper. La gestion des déchets, la protection de l'environnement, le développement économique, l'aménagement du territoire, le tourisme sont autant de domaines de compétences dans lesquels s'investit la Communauté de communes, aussi bien pour votre quotidien qu'au bénéfice de démarches plus longues dont nous observerons les effets dans quelques années. A chaque nouveau transfert de compétence, «Méditerranée Porte des Maures» a su s'adapter avec la volonté affirmée d'assurer la continuité des actions menées par les communes avant elle et d'optimiser l'exercice des missions transférées. La dernière compétence intégrée à l'intercommunalité que constitue la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est un nouveau défi que nous saurons relever, ensemble, au regard de cet enjeu majeur que représente la protection de nos populations.

Je vous souhaite une bonne lecture qui, je l'espère, vous permettra de mieux connaître notre collectivité intercommunale, dont le souci permanent est de répondre toujours davantage aux attentes de notre territoire et de sa population.

UN TERRITOIRE, UNE INSTITUTION

Qui sommes-nous ?

Depuis 1999, avec la loi Chevènement sur la décentralisation, l'intercommunalité se développe et plusieurs réformes législatives sont venues modifier le paysage institutionnel de proximité.

La dernière en date, la loi NOTRe de 2015 qui porte sur une nouvelle organisation territoriale de la République, a imposé à toute commune d'intégrer au 31 décembre 2016 une intercommunalité à fiscalité propre ainsi qu'un certain nombre de compétences obligatoires. L'intercommunalité Méditerranée Porte des Maures a été créée par arrêté préfectoral du 30 juillet 2010 et lancée officiellement le 24 septembre 2010 à La Londe. Elle regroupait alors les villes de La Londe les Maures, Bormes les Mimosas, Pierrefeu du Var et Cuers. Depuis le 1^{er} janvier 2013, sur décision préfectorale, les villes de Collobrières et du Lavandou ont intégré MPM.

La Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures permet de mutualiser les ressources financières pour réaliser un certain nombre d'actions que ne pourrait exercer seule une commune isolée. Elle met en commun les moyens et les énergies pour mieux répondre aux besoins des habitants de son bassin de vie et oeuvrer, au travers d'un projet, pour l'avenir de son territoire.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2017, MPM c'est :

6 Conseils communautaires

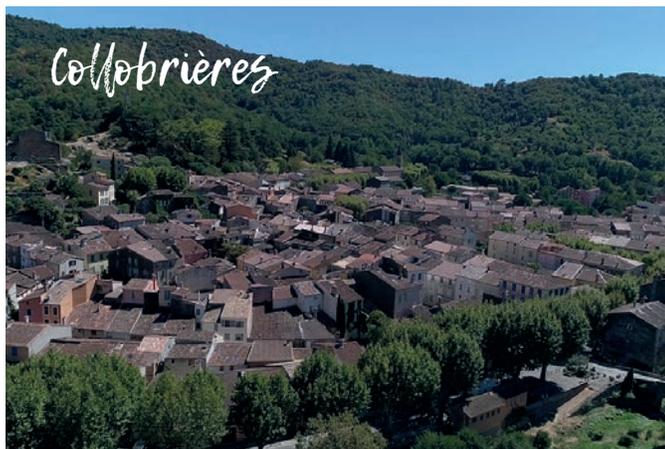
123 Délibérations

75 arrêtés

705 courriers traités

L'INSTITUTION en quelques mots....

- ➔ 1 Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant 6 communes.
- ➔ 1 Président – François de Canson, Chef de l'exécutif, chargé de mettre en oeuvre les décisions prises en conseil communautaire en s'appuyant sur l'administration et les services.
- ➔ 21 conseillers communautaires élus en 2014 pour 6 ans
- ➔ 1 assemblée qui délibère, détermine les grandes orientations et vote les budgets.
- ➔ 1 bureau, instance de débat et d'orientation, qui élabore la stratégie d'action de la collectivité. Il est constitué du Président et de 5 Vice-présidents



NOTRE TERRITOIRE EN CHIFFRES

428 km²
de superficie totale

43 000
habitants

6190 ha
de terres agricoles

30 617 ha
d'espace naturel forestier

59 km
de côtes

90 km
de cours d'eau

6000
entreprises

13 200
emplois



Vos élus



François de CANSON
Président
Maire de La Londe



Patrick MARTINELLI
1^{er} Vice-Président
Maire de Pierrefeu



François ARIZZI
2^{ème} Vice-Président
Maire de Bormes



Gilbert PERUGINI
3^{ème} Vice-Président
Maire de Cuers



Gil BERNARDI
4^{ème} Vice-Président
Maire du Lavandou



Christine AMRANE
5^{ème} Vice-Président
Maire de Collobrières

16 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

■ **Gérard AUBERT** (La Londe les Maures) ■ **Cécile AUGÉ** (La Londe les Maures) ■ **Nicole BAUDINO** (Cuers) ■ **Joël BENOÎT** (Bormes les Mimosas) ■ **Jacques BLANCO** (Bormes les Mimosas) ■ **Charlotte BOUVARD** (Le Lavandou) ■ **Christiane DARNAULT** (Bormes les Mimosas) ■ **Jean-Bernard KISTON** (Pierrefeu du Var) ■ **Armelle MALCOR - DEYDIER DE PIERREFEU** (Cuers) ■ **Bernard MARTINEZ** (La Londe les Maures) ■ **Claude MAUPEU** (Le Lavandou) ■ **Martine RIQUELME** (Cuers) ■ **Christiane SAISON** (Collobrières) ■ **Nicole SCHATZKINE** (La Londe les Maures) ■ **Jacques TARDIVET** (Cuers) ■ **Monique TOURNIAIRE** (Pierrefeu du Var)

Le budget

L'exécution du budget 2017 de Méditerranée Porte des Maures s'est effectuée dans un contexte rendu difficile par les mesures nationales de redressement des finances publiques, celles-ci se traduisant par une diminution sensible de la dotation globale de fonctionnement (**- 20,3 % entre 2013 à 2016**). L'intercommunalité doit également subir la hausse des prélèvements issus des dispositifs de péréquation (le FPIC représente **360.000,00 €** dans le budget 2017). Ces baisses de ressources s'accompagnent de transferts de compétences obligatoires, organisés par les lois MAPTAM et NOTRe, qui nécessitent de mobiliser des financements élevés. **Les postes de dépenses importants du budget 2017 ont été consacrés à la protection de la population** (frais d'études pour l'élaboration du PAPI Côtiers des Maures, travaux de débroussaillage), l'aménagement numérique du territoire (montée en débit à Bormes), l'environnement (fourniture de composteurs, actions de sensibilisation au tri sélectif...), l'habitat (élaboration du PLH), le développement économique (mise en place de l'Office de tourisme intercommunal) et l'aide aux communes.

Le budget global de MPM est constitué du budget principal de la Communauté de communes, du budget de la régie SPIC de Collobrières depuis 2014 et du budget de l'Office de tourisme intercommunal (compétence communautaire depuis 2016).

Pour 2017, il est de 38.042.000,00 €.

ZOOM SUR...

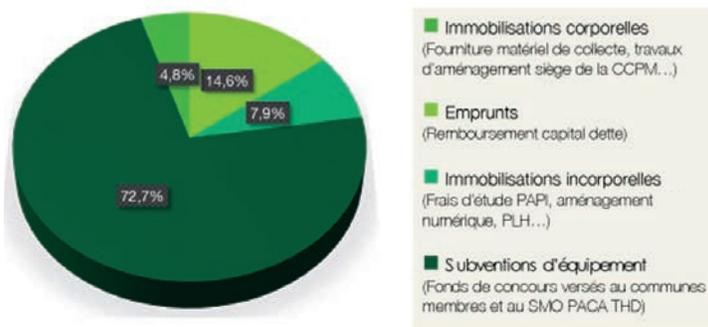
l'aide aux communes

MPM aide financièrement ses communes membres **depuis 2011** :

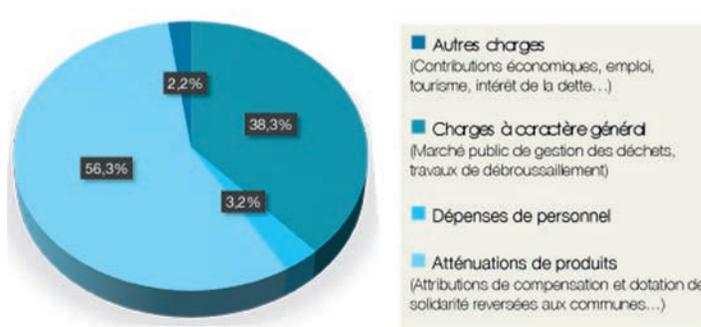
➔ à hauteur de **20 millions d'euros** au titre de la dotation de solidarité communautaire,

➔ à hauteur de **6 millions d'euros** pour des projets d'investissement communaux : 4,6 millions d'euros (fonds de concours pour soutenir des projets d'équipement) et 1,4 million d'euros de travaux sous maîtrise d'ouvrage (réalisation de la station service de Collobrières, mise aux normes de la déchetterie intercommunale de Cuers, réalisation de points de collecte enterrés pour le tri sélectif et ordures ménagères à Bormes-les-Mimosas et Cuers...)

Dépenses d'investissement (budget 2017)



Dépenses de fonctionnement (budget 2017)



LE SAVIEZ-VOUS ?

La dette communautaire s'élève à 3,6 Millions d'€, soit **89,20 €** par habitant, très en dessous des ratios des Communautés de communes de même taille.

Nos dépenses de personnel, très faibles, représentent seulement **3% des dépenses réelles** de fonctionnement, soit **12 € par habitant** contre une **moyenne nationale de 80 € par habitant** pour les Communautés de communes.

UN TERRITOIRE À PRÉSERVER

Face aux risques majeurs

LUTTER CONTRE LES INCENDIES

Méditerranée Porte des Maures a modifié fin 2015 ses statuts pour intégrer la compétence «maintien des pistes DFCI en conditions opérationnelles». **Ainsi, dès 2016, la Communauté de communes s'est engagée sur la thématique de la protection contre les incendies** et s'est investie dans plusieurs actions. La gestion de cette nouvelle compétence à l'échelle intercommunale a permis de renforcer l'efficacité des actions de protection de la forêt contre l'incendie et de définir une programmation coordonnée des travaux d'entretien du massif forestier. Un marché intercommunal de travaux DFCI a été conclu et les premières opérations de débroussaillage ont été réalisées en 2017 (financées à 80% au titre du dispositif FEADER).

2017 ayant été marquée par de graves incendies, la Communauté de communes s'est d'abord rapidement engagée dans la réalisation de travaux d'urgence puis dans l'étude des actions à mener sur les différents sites incendiés. C'est ainsi qu'un partenariat s'est noué tant avec les propriétaires forestiers qu'avec les services de l'Etat et du Département. Enfin, pour s'impliquer le plus largement possible dans la protection et la valorisation forestière, MPM a adhéré au syndicat mixte du Massif des Maures qui met en oeuvre des actions dans le cadre de la charte forestière du Massif des Maures et a noué des partenariats avec Provence Forêt et l'ASL Suberaie Varoise.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les incendies de juillet et septembre 2017 ont détruit plus de **1800 hectares de forêt** sur le territoire des communes de Bormes, La Londe et Hyères.

En septembre 2017, Méditerranée Porte des Maures a confié une mission à l'ONF afin d'établir un diagnostic post incendie (paysager, forestier et économique) et définir un programme d'intervention pour restaurer le milieu ainsi qu'un plan d'orientation pour la gestion pérenne des espaces. **Ces mesures seront prises en compte dans le PIDAF intercommunal dès 2018.**



ZOOM SUR.... le PIDAF

L'élaboration d'un Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) a été initiée **au printemps 2017.**

Sa conception, confiée à un bureau d'études, permettra **d'assurer la cohérence des travaux DFCI sur le territoire des 6 communes.**

Le PIDAF va évaluer les ouvrages de prévention existant, l'objectif étant de définir un programme technique et financier qui permette de coordonner les actions et d'améliorer la lutte et la protection contre les feux de forêt. Il doit être issu de la concertation de tous les acteurs forestiers : propriétaires, éleveurs, agriculteurs, pompiers...

LUTTER CONTRE LES INONDATIONS

Avant même l'intégration de la compétence «gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations», devenue obligatoire par la loi en 2018, l'intercommunalité s'était lancée dans l'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention contre les inondations (PAPI) avec, pour objectif, la réalisation d'aménagements et d'actions permettant de réduire le risque inondation. Le PAPI Côtiers des Maures, porté par la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures été validé par l'Etat le 16 décembre dernier. Le label a été délivré par la commission mixte inondations désignée par le Ministère de l'Ecologie en un temps record : **3 ans après la deuxième inondation de novembre 2014 et 2 ans à peine après la demande de labellisation.** Il va permettre de réaliser en 2018 les premières études et les travaux les plus urgents avec le financement de l'Etat et des autres partenaires.

LE PAPI EN CHIFFRES

25,5 millions d'euros
de travaux programmés

70% de subventions
de l'Etat et des partenaires soit 18 millions d'euros

95% des biens et des personnes
sécurisés grâce aux travaux



La collecte et le traitement des déchets

LA COLLECTE ET LE TRI

La collecte des ordures ménagères **est organisée 3 à 7 fois par semaine** selon les secteurs géographiques. Elle se fait en porte à porte ou en point de regroupement. Le tri sélectif - en progression chaque année grâce aux campagnes de sensibilisation - a été simplifié pour être plus performant. Le verre est collecté seul et les emballages sont désormais collectés avec le papier dans des conteneurs communs. Pour les besoins des usagers professionnels et particuliers du territoire, MPM propose 4 déchetteries intercommunales : **Bormes (Quartier Manjastre), La Londe (ZA la Pabourette), Collobrières (Quartier Notre Dame) et Cuers (ZAC des Bousquets).**



LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Une fois collectés, les déchets font l'objet d'un conditionnement sur les déchetteries puis d'un traitement. Les flux d'emballages sont transportés sur le centre de tri au Muy en Provence. Une fois triés, ils sont orientés vers les filières de recyclage. Tous les déchets collectés sur les déchetteries font l'objet d'un traitement et d'un recyclage dans **des filières spécialisées**. Les déchets verts sont traités dans le Var au sein du biopôle de la Gagère à Cabasse dans une filière de compostage. Les déchets ménagers et encombrants qui ne peuvent être recyclés, sont éliminés au sein de deux installations : l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDND) de Pierrefeu du Var et l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulon. Cette 2^{ème} installation, **qui reçoit environ 30% des déchets** de la Communauté permet une valorisation énergétique sous forme de chaleur et d'électricité.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2017, la collecte et le tri représentent

- 23 000 tonnes** de déchets collectés
- 15 000 tonnes** d'encombrants récupérés
- 2 900 tonnes** de verres et d'emballages
- 13 000 tonnes** de déchets verts
- 43 000 tonnes** de gravats stockés

DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS

Pour réduire à la source autant que possible la quantité de déchets produits, la Communauté de communes procède à la distribution de composteurs individuels auprès des particuliers disposant d'un jardin. Une initiative saluée par les habitants des communes qui en bénéficient comme à La Londe les Maures où régulièrement, des familles viennent récupérer au centre de tri municipal, d'étranges planches de bois encastrables qui donnent naissance à **des composteurs d'une capacité de 300 litres.**

Tous les ans, 400 composteurs en bois sont ainsi délivrés gratuitement sur demande.



NETTOYAGE DES FONDS MARINS

Méditerranée Porte des Maures a été retenue en 2017 suite à un appel à projets régional baptisé **Fonds de dépollution - Focus Mer.** L'opération consiste à procéder à la dépollution et au nettoyage de plusieurs sites terrestres et maritimes à haute qualité patrimoniale en associant l'ensemble des acteurs (associations, scolaires, professionnels...). Les objectifs poursuivis visent notamment à recenser les déchets trouvés afin de doter la communauté de communes d'un outil de suivi qui permettra de mesurer dans le temps l'impact sur le public de ces opérations de dépollution. Dans cette optique, l'élaboration d'un registre permettra d'améliorer les connaissances et la réalisation d'un film permettra de renforcer la prévention sur le développement durable. A ce titre, **MPM organisera une grande action de mobilisation contre la pollution marine le 8 juin 2018 à La Londe les Maures dans le cadre de la journée mondiale de l'océan.**

UN TERRITOIRE À VALORISER

Un office du tourisme intercommunal

et des actions mutualisées

Après la mise en place de la loi NOTRe impliquant un transfert de la compétence tourisme des communes, l'Office de tourisme de La Londe les Maures a évolué vers l'Office de tourisme intercommunal de Cuers, Collobrières, Pierrefeu du Var et La Londe-les-Maures. Le siège de l'OTI est installé dans le nouvel office de tourisme sur le port de Miramar à La Londe les Maures et tous les autres bureaux d'information du tourisme sont désormais animés conjointement pour l'accueil et la promotion : une vitrine du tourisme local à la hauteur de la qualité de la destination du territoire ! L'Office de Tourisme intercommunal a obtenu la marque nationale «Qualité Tourisme» ainsi que le classement en catégorie I. Par ailleurs, de nombreuses actions communes sont menées avec les offices de tourisme communaux de Bormes et du Lavandou : partage de stands lors des salons, réalisation de supports de communication... Pour valoriser et promouvoir notre territoire, au bénéfice de chaque commune qui compose l'intercommunalité !



LES ACTIONS PRIORITAIRES MENÉES EN 2017

Pour valoriser l'offre touristique des 4 communes auprès du public, les actions de l'OTI se déclinent :

- ➔ **Dans les points d'accueil** où des travaux d'aménagement ont été réalisés ou sont en cours.
- ➔ **Grâce à de nouveaux supports de communication** avec l'édition d'une première brochure intercommunale à 20.000 exemplaires, la réalisation du 1^{er} guide d'accessibilité intercommunal (disponible dans les points d'accueil ou téléchargeable sur internet) pour favoriser les séjours des personnes à mobilité réduite et la réalisation d'une première vidéo intercommunale présentant en images les 4 communes.
- ➔ **Par des actions de promotion** auprès du grand public. De janvier à mars 2017, les équipes ont assuré la promotion de l'intercommunalité sur des salons destinés au grand public, tels que le Salon du tourisme à Lille, Destination Nature à Paris ou le Salon de la randonnée à Lyon.



L'OTI EN QUELQUES CHIFFRES

1 Office de tourisme intercommunal

5 points d'accueil répartis sur 4 communes

70 000 visiteurs accueillis annuellement dans les Offices de tourisme

100 000 brochures éditées

1 équipe avec **14 techniciens** du tourisme et des ambassadeurs bénévoles

UN TERRITOIRE OÙ ENTREPRENDRE

Les Zones d'Activité Économique

Toute dernière compétence ayant intégré la Communauté de communes, **la gestion des zones d'activité fera d'abord l'objet d'un diagnostic** des différents espaces économiques du territoire.

Le transfert à la Communauté de communes est l'occasion de faire une photographie précise des zones d'activité : les entreprises et les emplois qui s'y concentrent, l'état des espaces et les réseaux publics, la signalétique, la voirie ainsi que les différents acteurs en place.

La bonne compréhension des dynamiques présentes sur chaque zone permettra de mettre en place un véritable outil de promotion et de valorisation du patrimoine foncier économique du territoire



Méditerranée Porte des Maures est soucieuse du dynamisme économique de son territoire.

Afin de soutenir l'entrepreneuriat, elle est partenaire et co-financier de l'association **Var Initiative**. Cette association reconnue d'intérêt général propose un dispositif d'accompagnement et de financement destiné aux porteurs de projets souhaitant créer une entreprise sur les différents secteurs du département du Var.

Elle porte une mission et des valeurs fortes au service des entrepreneurs du territoire et permet de favoriser le développement économique du territoire.

En 2017, Var Initiative a pu aider 8 entreprises à s'installer et a permis la création de 12 emplois.

ZOOM SUR...

la station service intercommunale de Collobrières

Pour pallier une carence de distribution de carburants sur Collobrières, MPM décide, fin 2013, de la création d'une station service entièrement automatique sur la commune. Après des travaux d'aménagement, la station service **devient opérationnelle début 2014**. La Communauté de communes prend en charge **les frais de fonctionnement de l'équipement**, notamment la maintenance et l'approvisionnement en carburants, la commune de Collobrières **mettant du personnel à disposition** pour les contrôles et l'entretien de l'équipement.

Montant total : 185.765 euros HT financés par le fonds de concours de la **commune (43%) et MPM (57%)**.



L'AVENIR DE NOS JEUNES, AU CŒUR DE NOS PRIORITÉS

L'insertion des jeunes est une préoccupation essentielle des communes du territoire.

Membre des deux missions locales présentes sur son périmètre géographique (mission locale Corail pour les communes de La Londe les Maures, Bormes les Mimosas, Le Lavandou, Collobrières et mission locale du Coudon au Gapeau pour les communes de Cuers et Pierrefeu-du-Var), la Communauté de communes finance des actions en faveur de l'insertion professionnelle et de la formation des jeunes de 16 à 26 ans. Les missions locales sont des acteurs de premier rang au service de nos populations.

Des centaines de jeunes sont ainsi suivis sur les six communes de l'intercommunalité.

Les missions locales travaillent en partenariat avec Pôle emploi pour l'organisation de forums de l'emploi qui permettent une rencontre directe entre les demandeurs d'emploi et les entreprises.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2017,
La mission locale Corail et la mission locale du Coudon au Gapeau ont suivi plus de **800 jeunes** et ont permis à **500 jeunes** en difficulté de bénéficier d'un contrat de travail



Le développement numérique

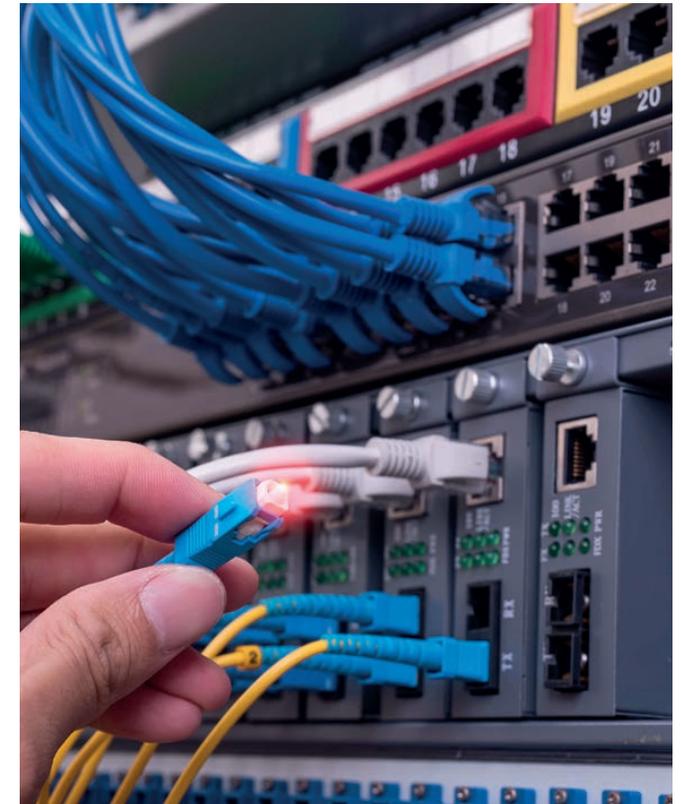
SAISIR L'OPPORTUNITÉ DU DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE !

Après le lancement en 2013 par l'Etat du Plan France Très Haut Débit, le Département du Var a animé les 15 intercommunalités du département pour élaborer le Schéma Départemental Territorial de l'Aménagement numérique. La communauté de communes s'est inscrite activement dans ce projet jusqu'à l'aboutissement du Schéma en décembre 2014. Un important travail technique a été réalisé afin d'établir un programme de déploiement de la fibre optique cohérent sur l'ensemble des communes du territoire.

LE TRÈS HAUT DÉBIT POUR TOUS !

La desserte des 41.600 prises de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures va être réalisée en **3 phases, d'environ 2 ans chacune entre 2018 et 2023 : 9.000 prises en Phase 1 sur le secteur de La Londe les Maures, 9.500 prises en Phase 2 sur le secteur de Cuers, Pierrefeu et Collobrières, 23.100 prises en Phase 3 sur le secteur de Bormes, le Lavandou et la Londe.**

En complément de la technologie «Fibre», certains secteurs prévus en deuxième partie de déploiement font l'objet de travaux de montée en débit lors de la Phase 1 afin de réduire la fracture numérique. C'est le cas de certains quartiers de Bormes les Mimosas et de Collobrières dont le débit internet va être amélioré en 2018. Cet aménagement numérique du territoire est mis en oeuvre grâce à l'adhésion de la Communauté de communes au Syndicat mixte SMO PACA THD qui va assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations et le portage des subventions allouées par l'Europe, l'Etat et la Région.



ZOOM SUR... le Haut débit

Coût du programme d'installation de la fibre optique entre 2018 et 2023 :

+ de 2 Millions d'euros
après déduction des aides

Montée en débit
Bormes 630 000 €
et **Collobrières 140 000 €**

UN TERRITOIRE EN DÉVELOPPEMENT

Le Schéma de cohérence territoriale

PLANIFIER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Socle du lien intercommunal, **l'aménagement de l'espace est une compétence stratégique**. L'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) constituent le cœur de cette compétence dont la Communauté de communes a décidé de partager les travaux avec 3 autres Communautés de communes du grand bassin toulonnais : les communautés «Vallée du Gapeau», «Toulon Provence Méditerranée» et «Sud Sainte-Baume». Elaboré grâce à la constitution d'un syndicat intercommunal, (Syndicat mixte du SCoT Provence Méditerranée), le Schéma de Cohérence Territoriale constitue le cadre de référence des documents d'urbanisme des 6 communes de MPM. L'analyse partagée du territoire permet de définir, par ce document de planification, des objectifs coordonnés sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Approuvé en 2009, le SCoT est en phase de révision et sa nouvelle mouture est attendue en 2018. Son élaboration fait l'objet d'une large concertation à laquelle la population est invitée à participer.



ZOOM SUR... **les orientations du SCOT**

- 1° Encadrer et structurer le développement pour aménager le territoire
- 2° Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise
- 3° Promouvoir un cadre de vie de qualité

Le programme local de l'habitat

La Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures a initié, en 2015, l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH).

Un important travail de diagnostic de la situation du logement sur le territoire a permis d'identifier des enjeux et d'écrire des orientations et actions en faveur du logement.

Le PLH a été achevé en 2017 et devra suivre une procédure d'adoption de plusieurs mois courant 2018. Première action concrète mise en oeuvre par la Communauté de communes : l'adhésion à l'Observatoire départemental de l'Habitat mené sous la maîtrise d'ouvrage du Département du Var et en collaboration avec l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise et du Var.



ZOOM SUR.... le PLH

Un plan d'investissement sur 6 ans

➔ **494.000 euros investis**

dont **409.000 €** pour mettre en place un dispositif de soutien à l'amélioration de l'habitat

➔ **4 objectifs pour 17 actions :**

Gouverner et animer le premier PLH

Accompagner le territoire dans son aménagement durable

Mobiliser le parc existant et préserver son attractivité

Diversifier la production pour favoriser les parcours résidentiels

Et les... OPAH

Destinées à la requalification de l'habitat privé ancien, les opérations programmées d'amélioration de l'habitat sont encadrées par l'Agence nationale de l'habitat. La Communauté de communes a décidé de venir en aide aux personnes en difficulté pour entretenir leur habitation, notamment en centre-ville, en apportant une aide financière pour encourager la réalisation de travaux. Cela permet notamment de conserver des bâtiments anciens comme logements au coeur de chaque ville du territoire.



Communauté de communes MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES

siège administratif : 195, allée des oliviers - 83250 La Londe-les-Maures

adresse postale : Hôtel de ville - Place du 11 novembre

83250 La Londe-les-Maures - mpm@lalondelesmaures.fr - Tél : 04 94 01 95 94

